

## CONCERTATION SUR LA RÉVISION DU PLU DE VOIRON REMARQUES DU COLLECTIF CLIMAT DU VOIRONNAIS SUR LE DIAGNOSTIC PRÉSENTÉ

- Le Collectif Climat du Voironnais est né en octobre 2018 à Voiron à l'occasion des Marches Climat nationales. Il s'est constitué à partir de citoyens et d'organisations du Voironnais qui ont partagé la volonté d'agir et de lutter contre le dérèglement climatique qui menace l'humanité et l'ensemble des espèces vivantes.

Les objectifs du collectif sont:

- ° Lutter pour la préservation du climat, bien universel.
- ° Former et informer autour des enjeux climatiques.
- ° Ouvrir des espaces de débat sur le territoire voironnais.
- ° Impulser des actions citoyennes pour agir localement et globalement sur les causes multiples du dérèglement climatique.
- ° Soutenir les initiatives qui contribuent concrètement à la transition énergétique et à la réduction des effets du changement climatique.

- Le diagnostic présenté tient très peu compte des objectifs climatiques, même s'ils font partie de la liste des motifs de la révision. Un bref chapitre traite de la consommation énergétique actuelle et des émissions de gaz à effet de serre (GES), en mentionnant comme "enjeux" la future chaufferie bois et la remise en état des micro-centrales hydro-électriques de la Morge. Mis à part le fait que la réalisation de cette dernière n'est pas actée, ces actions pour l'énergie renouvelable sont largement insuffisantes pour traduire les exigences de l'Accord de Paris (COP 21) à l'échelle communale. Le diagnostic ne présente pas l'évolution de la consommation et des émissions, ni celle du climat à Voiron ou dans le Pays Voironnais, alors que ces données existent. Il ne dit pas ce qu'il faudrait faire pour assurer un futur vivable.

- Par contre, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) présente des constats et des pistes, dont le PLU devra se servir. Les rapports du GIEC sont de plus en plus alarmants. La lutte contre le changement climatique, le déclin de la biodiversité, l'épuisement des ressources et la pollution, ainsi que l'adaptation au changement en cours, sont des enjeux vitaux à intérêt général qui doivent primer avant tout. Une "transition" écologique et énergétique progressive est insuffisante face à l'urgence climatique.

- C'est pourquoi nous estimons qu'il faut rompre avec la poursuite du rythme de constructions que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Schéma de Secteur et le Plan Local de l'Habitat (PLH) "imposent". Ces documents sont obsolètes face au défi climatique. L'urbanisation impacte le climat et la biodiversité: Un sol végétalisé capte du CO<sub>2</sub>, un sol nu voire artificialisé en libère dans l'atmosphère et augmente les risques naturels (glissement de terrain, inondation). Permettre à la pluie de s'infiltrer, au sol de rester fertile et humide, à la végétation de croître, de produire de l'oxygène et d'offrir gîte et nourriture à la faune, préserve la biodiversité, l'air, l'eau et le climat.

- Ce sont à minima les actions du PCAET du Pays Voironnais qui doivent constituer la feuille de route du futur PLU. Même si le PCAET n'est pas officiellement contraignant, le devoir moral envers les concitoyens oblige à faire comme s'il l'était. On ne peut plus construire à tout va, offrir de plus en plus de surface construite par habitant, à cause de la décohabitation et du mode de vie qui demande plus de confort et de place, en multipliant notamment les maisons individuelles. Puisque la surface totale de la ville (et de la planète) ne grandit pas, chaque construction de bâtiment, de route ou autre artificialisation du sol diminue la surface du sol vivant et augmente le réchauffement climatique. Le béton est le deuxième matériau consommé en France, après l'eau. Ce n'est pas soutenable! Simplement ralentir la consommation d'espace est insuffisant.

- Évidemment, il faut de la volonté politique pour privilégier un futur soutenable à des intérêts immédiats.

La crise sanitaire de la Covid 19 nous a montré que lorsqu'il y a urgence vitale, les autorités mettent en place des restrictions. Considérons la crise climatique comme aussi urgente et vitale, même si elle semble moins immédiate. Considérons l'espace et les matériaux de construction comme ressources limitées que chacun, et collectivement, nous devons économiser.

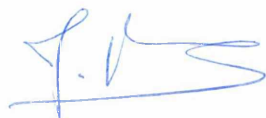
- Concrètement, nous demandons:

- ° L'intégration, dans le diagnostic, des aspects que nous venons d'évoquer, en montrant leur évolution dans le temps.
- ° La mise en place de suite du principe de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) du sol (en incluant les voies, parkings, terrasses, places, piscines...). Contraindre l'imperméabilisation, encourager la désimperméabilisation.
- ° Un coefficient de pleine terre dans tous les secteurs.
- ° L'utilisation des logements vacants et des friches industrielles avant toute nouvelle construction (c'est exigé par la loi ALUR). Se donner comme objectif l'arrêt des permis de construire des maisons individuelles.
- ° Des constructions "ramassées", groupées, avec des garages réunis en bordure de route ou en souterrain, des accès courts et terrasses non imperméabilisés et des espaces verts et jardins partagés.
- ° L'abandon de toute extension de la ZA des Blanchisseries et le classement en zone A ou N de toutes les zones AU.
- ° La préservation de la nature en ville comme espaces de fraîcheur, d'oxygène et de biodiversité (ex. préserver tous les grands arbres existants dans le quartier Rossignol-République, y compris ceux frappés par un permis de construire).
- ° La priorité aux voies cyclables et piétonnes et aux transports en commun, en diminuant voire contraignant la place de la voiture en ville: Baisser le nombre de places de stationnement automobile requis pour les constructions, en zone UCV surtout et notamment à DiverCité et Rossignol-République; augmenter les arceaux de stationnement vélo dans toutes les zones et notamment devant les commerces et services.
- ° Privilégier les "enjeux" des chapitres sur l'agriculture et la biodiversité.
- ° Mettre en place, avec les habitants, une interruption nocturne de l'éclairage public, d'abord dans certains quartiers ou rues. Faire respecter le règlement sur l'éclairage des bâtiments non résidentiels et de leurs abords. L'éclairage a un impact négatif sur la biodiversité, la santé humaine, le climat - et les finances de la ville.

- Les changements demandés peuvent paraître difficiles, mais l'avenir nous les imposera sans ménagement. L'attractivité de Voiron, son économie, ses commerces, sa croissance démographique... ne résisteront pas à la dégradation de l'environnement et du climat, qui "coupent les vivres". Atténuer le phénomène tout en s'y adaptant peut faire de Voiron une ville vertueuse du bien-vivre ensemble.

Page 2 / 2

Pour le collectif climat voironnais



J. Alexandre